



À compter du 2 mai 2018

Le portail des demandes d'aides du CNL

Le portail numérique des demandes d'aides du CNL, l'outil unique des porteurs de projets pour déposer leur dossier, est fonctionnel à compter du 2 mai 2018.

L'objectif est de simplifier le processus pour les demandeurs, d'être au service des auteurs, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, des organisateurs de manifestations littéraires... pour faire rayonner la création littéraire sous toutes ses formes et pour tous les publics. Vincent Monadé, président du CNL

Afin de répondre aux objectifs du gouvernement relativement à la dématérialisation de l'ensemble des services d'ici 2022, le Centre national opère sa révolution numérique et ouvre son portail des demandes d'aides en ligne.

Accessible depuis son site internet, ce portail numérique devient l'outil unique des porteurs de projets pour solliciter les aides du CNL : professionnels, personnes morales ou personnes physiques, nouveaux demandeurs et demandeurs ayant déjà effectué une demande au CNL.

Les dépôts de demandes d'aides seront ainsi simplifiés et leur traitement optimisé. Ce portail répondra à l'objectif d'améliorer la qualité du service public, en travaillant à la simplification et à la numérisation des procédures administratives.

Ces nouvelles modalités de dépôt ne modifient par ailleurs aucunement les relations nouées entre l'établissement et les bénéficiaires. Le CNL restera à l'écoute des demandeurs pour les accompagner, les aider et les conseiller dans leurs démarches. Les critères d'attribution des aides restent inchangés.

La procédure d'inscription est simple et expliquée en ligne. Chaque demandeur d'aide devra créer son compte, il disposera d'un accès personnel et privé au portail. Ce compte, protégé par un mot de passe personnel, permet à chaque demandeur de remplir en ligne les formulaires de demandes d'aides, de télécharger les pièces jointes et documents nécessaires, de retrouver l'historique des aides déjà reçues et d'être informé du traitement de sa demande.

Pour créer votre compte sur le nouveau portail numérique des demandes d'aides du CNL :
<https://www.cnl-demandesdaides.fr/appli/>

Les dates limites pour déposer une demande d'aide et les critères d'attribution des aides du CNL restent inchangés et sont consultables sur le site internet.

Pour consulter les rubriques d'informations dédiées aux professionnels : [Portail numérique des demandes](#)

Dernière édition : 20 déc. 2024 à 10:52
<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/le-portail-des-demandes-d-aides-du-cnl>